

## Des colis par millions, trop, c'est trop !

La multiplication des flux de petits colis provenant des plateformes d'e-commerce asiatiques, pénalise fortement les entreprises françaises et européennes. D'où la riposte qui a été annoncée par le gouvernement et que prévoit aussi la commission européenne.

La commission européenne s'apprête à imposer des frais de traitement de 2 euros pour les petits colis commandés en ligne et entrant dans l'Union européenne (UE), dans le cadre de réformes de son système douanier pour gérer les milliards de colis entrants. La Commission a proposé en février de supprimer l'exemption de droits de douane sur les envois de faible valeur ne dépassant pas 150 euros.

En France, ce sont 800 millions de colis d'une valeur inférieure à cette somme qui ont été livrés.

En effet, l'Europe reçoit environ 12 millions de petits colis chaque jour, 145 colis chaque seconde, 4,6 milliards d'articles par an. La majorité est constituée de biens, vêtements, jouets, petit électroménager ou autres babioles, vendus par des plateformes en ligne chinoises, telles Shein ou Temu qui inondent le marché de produits à bas prix et à la qualité pour le moins discutable.

Dans le contexte des tensions commerciales entre la Chine et les États Unis, on peut s'inquiéter à juste titre de voir les marchandises chinoises redirigées vers l'UE, et cette taxe viserait à avoir un effet dissuasif. En même temps, elle serait la compensation du travail supplémentaire des fonctionnaires des douanes face à cet afflux.

Avec cette mesure financière, il est également nécessaire d'appeler les consommateurs à davantage de responsabilité, et si la possibilité d'acheter en ligne représente un progrès, c'est aussi une menace pour le petit commerce en affaiblissant les filières françaises ; il n'est que de voir les difficultés actuelles de certaines marques bien connues, Pimkie, Camaïeu, Kookaï, Burton of London et récemment Naf Naf et l'hexagone est le deuxième marché européen de Temu et Shein, avec 12 millions de destinataires par mois, juste derrière l'Allemagne !

Songez que sur tous les colis livrés par La Poste, 1 sur 4 provient de ces sites chinois, alors qu'ils n'existaient quasiment pas il y a 5 ans.

Eric Lombard, le ministre des finances du commerce et de la souveraineté industrielle lance un cri d'alarme : « je veux alerter les consommateurs. C'est à eux de choisir les produits qui respectent l'éthique, la planète et les finances publiques, car il y a aussi la question importance de la TVA ».

En plus du coût social et économique, le bilan carbone de ce mode de transport est catastrophique ; c'est une véritable aberration écologique. Ces produits proposés à des prix imbattables ont un énorme impact environnemental. Outre le fait qu'ils ne sont pas toujours aux normes de qualité et de sécurité européennes, (on a tous entendu parler du déguisement pour enfant en tissu inflammable, de l'ours en peluche dont l'œil tombe et risque d'être avalé), des milliers de vêtements nouveaux chaque jour, ce qu'on nomme « l'ultra-fast fashion » (la mode du jetable ou mode éphémère) finissent par encombrer nos placards pour terminer brûlés dans des décharges polluantes hors de contrôle dans les pays du tiers monde.

Car la nouveauté, c'est que ces petits colis arrivent désormais massivement par avion et non par porte-conteneur. Rien qu'à destination du marché européen, ce sont des centaines d'avions gros porteurs qui s'envolent chaque nuit depuis la Chine. Beaucoup plus polluant, un colis transporté par avion, c'est 100 fois plus d'émissions de CO2 que par bateau, d'après l'ADEME, l'Agence Française de la Transition Écologique.

Alors, si cette surtaxe douanière sur les petits colis pouvait avoir un impact positif sur nos habitudes de consommation, ce serait déjà ça !

F.S, administrateur